

le jugement suivant : Le chanteur ne le cède en rien au comédien, aussi l'enthousiasme était-il à son comble et la salle en délire a-t-elle rappelé frénétiquement M. Barbe qui a dû revenir par trois fois saluer le public au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

Dans les journaux de Londres, d'Amiens, d'Anvers, de La Rochelle, de toutes les villes où cet artiste a été engagé, nous retrouvons les mêmes éloges quels que soient les rôles qui lui aient été dévolus.

C'est d'un bon augure et nous espérons qu'ici comme ailleurs M. Barbe saura enlever le public.

Comme nous le disions dans nos chroniques précédentes, l'administration a métamorphosé l'ancienne salle, et les personnes qui ont les années précédentes assisté aux représentations ne reconnaîtront plus la salle de la rue Ste Catherine. Les peintures, les décorations ont été refaites, les stalles, les fauteuils et les loges, surtout, mieux disposés, permettront de voir et d'entendre sans que l'on soit gêné par son voisin. D'un autre côté, les énormes courants d'air qui venaient incommoder les spectateurs des loges, du côté de l'entrée en particulier, ne sont plus à redouter.

Samedi soir, le théâtre était ouvert au public et si j'en crois ce qui m'a été rapporté il serait passé près de 1,000 personnes dans la salle de l'opéra Français, et la vente des billets aurait produit une belle recette.

Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que les personnes que l'on rencontrait ne marchandaient pas les éloges et se disaient enchantées.

On était au moins surpris de trouver une salle aussi coquette et aussi bien aménagée.

A la veille de l'ouverture de la saison, nous répétons ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, savoir : que cette entreprise de l'Opéra-Français est d'une utilité indiscutable dans une ville comme Montréal qui ne possède pas d'autre théâtre de ce genre, que les Canadiens-Français trouveront là une source de détassements, de distractions tout en continuant à développer en eux le goût de la bonne musique et l'étude des chefs-d'œuvres.

Et enfin, que nous formons les vœux les plus sincères pour le succès des artistes, ce qui en même temps fera le bonheur des administrateurs.

ARLEQUIN.

Un vieux marchand de peaux de lapins avait une fille adorable.

— Votre enfant est très gentille, lui dit le comte de Chanfort, mais vous l'élévez un peu trop à la diable.

.....

— Comment ! trouvez donc une jeune fille plus rangée qu'elle, ça ne fait jamais un sou de dettes dans les brasseries.

A LA MER

L'ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DES MARINS PECHEURS

Interview de M. Roché.—Réfutation de quelques critiques.—La pêche des côtes.—La connaissance de la mer.—Un brevet.—L'ignorance, cause d'insécurité.—Un savoir professionnel nécessaire.

La municipalité des Sables d'Olonne, France, sur la proposition d'un de ses membres, M. Amédée Odin, vient de décider la création d'une "Ecole technique et professionnelle" pour les marins-pêcheurs. Une autre école est en voie de création à Boulogne-sur-Mer. Une autre, enfin, a donné cette année-ci ses premières leçons dans l'île de Groix.

De plus, une société s'est formée à Paris sous la présidence d'honneur d'un amiral bien connu pour faciliter le développement et la vulgarisation sur nos côtes d'un enseignement dont le besoin se faisait impérieusement sentir.

Or, il y a quelques jours le *Figaro* publiait sur les "Ecoles de pêche" un article, d'ailleurs spirituel, mais dont la fantaisie dénaturait, nous sembla-t-il, l'idée essentiellement utilitaire qui a présidé à la création de ces écoles. Malgré que l'auteur de cet article voulut bien nous dire qu'il avait une compétence spéciale pour traiter de la question—comme yachtsman il a visité, en effet, beaucoup de points de notre littoral, et les hasards de la navigation de plaisance l'ont mis à même de voir parfois les pêcheurs aux prises avec de gros temps—nous avons tenu à prendre l'avis de gens mieux placés encore pour connaître des besoins de la population côtière.

CHEZ M. GEORGES ROCHÉ

Voici donc ce que nous a dit à ce sujet M. Georges Roché, inspecteur principal des pêches maritimes.

— Il y a quelques années la Société bretonne de géographie avait émis le vœu d'un brevet fut créé pour les patrons qui commandent les bateaux chalutiers et thoniers du golfe de Gascogne. Transmis à l'administration de la marine par M. le député Guieyse, ce vœu ne put recevoir de suite. Un brevet exigible pour les patrons eût entravé, sembla-t-il, l'essor de l'industrie et la pêche en haute mer ; de plus ce brevet, dans l'esprit de ses promoteurs, devant conférer à ses titulaires des droits à un supplément de retraits—la deni-solde—la marine ne pouvait songer à assumer une pareille charge.

Cependant, depuis vingt ans, vous le savez, les conditions pratiques dans lesquelles sont exercées les pêches sur nos côtes diffèrent profondément de celles des temps passés. En hiver, beaucoup de nos chantiers travaillent en haute mer pendant quatre à dix